

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MANDAT IA CLARINGTON ALTERNATIF MULTISTRATÉGIE	2 octobre 2024	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
LIBERO COPPER & GOLD CORPORATION	7 octobre 2024	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FOND DE PRÊTS DE PREMIER RANG BNI	4 octobre 2024	Québec
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DURABLES BNI		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
FONDS MONDIAL AMBITION CLIMATIQUE BNI		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve-et-Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
FONDS IA CLARINGTON AGILE DE REVENU MONDIAL À RENDEMENT GLOBAL	3 octobre 2024	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve-et-Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
FONDS RGP ACTIONS MONDIALES CONCENTRÉ	2 octobre 2024	Québec
FONDS RGP INFRASTRUCTURES MONDIALES		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
FONDS RGP MARCHÉS ÉMERGENTS		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve-et-Labrador
ALGONQUIN FIXED INCOME 2.0 FUND	8 octobre 2024	Ontario
ALLIED GOLD CORPORATION	2 octobre 2024	Ontario
EQUINOX GOLD CORP.	2 octobre 2024	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF DE CROISSANCE CI	3 octobre 2024	Ontario
FONDS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE CI		
FONDS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF DE REVENU ÉQUILIBRÉ CI		
FONDS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF EN ACTIONS CI		
FONDS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF ÉQUILIBRÉ CI		
FONDS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF PRUDENT CI		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE CANADA MACKENZIE	7 octobre 2024	Ontario
FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE ÉTATS-UNIS MACKENZIE		
FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE MARCHÉS DÉVELOPPÉS MONDIAUX EX AMÉRIQUE DU NORD MACKENZIE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE MARCHÉS DÉVELOPPÉS MONDIAUX MACKENZIE		
FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE MARCHÉS ÉMERGENTS MACKENZIE		
FONDS D'ACTION AMÉRICAINES GUARDIAN	4 octobre 2024	Ontario
IG BEUTEL GOODMAN CANADIAN BALANCED FUND	1 ^{er} octobre 2024	Manitoba
IG BEUTEL GOODMAN CANADIAN EQUITY FUND		
IG BEUTEL GOODMAN CANADIAN SMALL CAP FUND		
IG BLACKROCK INTERNATIONAL EQUITY FUND		
IG CLIMATE ACTION PORTFOLIO – GLOBAL EQUITY		
IG CLIMATE ACTION PORTFOLIO – GLOBAL EQUITY BALANCED		
IG CLIMATE ACTION PORTFOLIO – GLOBAL FIXED INCOME BALANCED		
IG CLIMATE ACTION PORTFOLIO – GLOBAL NEUTRAL BALANCED		
IG CORE PORTFOLIO – BALANCED		
IG CORE PORTFOLIO – BALANCED GROWTH		
IG CORE PORTFOLIO – GLOBAL INCOME		
IG CORE PORTFOLIO – GROWTH		
IG CORE PORTFOLIO – INCOME		
IG CORE PORTFOLIO – INCOME		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BALANCED		
IG CORE PORTFOLIO – INCOME FOCUS		
IG CORE PORTFOLIO – INCOME PLUS		
IG CORNERSTONE PORTFOLIO		
IG FI CANADIAN EQUITY FUND		
IG FRANKLIN CLEARBRIDGE CANADIAN EQUITY FUND		
IG GRADUATION PORTFOLIO		
IG JPMORGAN EMERGING MARKETS FUND		
IG JPMORGAN EMERGING MARKETS FUND II		
IG MACKENZIE BETTERWORLD SRI FUND		
IG MACKENZIE CANADIAN BOND FUND		
IG MACKENZIE CANADIAN CORPORATE BOND FUND		
IG MACKENZIE CANADIAN DIVIDEND FUND		
IG MACKENZIE CANADIAN EQUITY FUND		
IG MACKENZIE CANADIAN MONEY MARKET FUND		
IG MACKENZIE CANADIAN SMALL CAP FUND		
IG MACKENZIE CANADIAN SMALL CAP FUND II		
IG MACKENZIE DIVIDEND FUND IG		
MACKENZIE EUROPEAN EQUITY		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FUND IG		
MACKENZIE EUROPEAN MID-CAP EQUITY FUND		
IG MACKENZIE FLOATING RATE INCOME FUND IG MACKENZIE GLOBAL CONSUMER COMPANIES FUND		
IG MACKENZIE GLOBAL DIVIDEND FUND		
IG MACKENZIE GLOBAL FINANCIAL SERVICES FUND		
IG MACKENZIE GLOBAL FUND IG		
MACKENZIE GLOBAL FUND II		
IG MACKENZIE GLOBAL HEALTH CARE FUND		
IG MACKENZIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND		
IG MACKENZIE GLOBAL PRECIOUS METALS FUND		
IG MACKENZIE GLOBAL RESOURCES FUND		
IG MACKENZIE GLOBAL RESOURCES FUND II		
IG MACKENZIE GLOBAL SCIENCE & TECHNOLOGY FUND		
IG MACKENZIE GLOBAL SCIENCE & TECHNOLOGY FUND II		
IG MACKENZIE GLOBAL TACTICAL BOND FUND		
IG MACKENZIE INTERNATIONAL SMALL CAP FUND		
IG MACKENZIE IVY EUROPEAN FUND		
IG MACKENZIE MORTGAGE AND		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
SHORT TERM INCOME FUND		
IG MACKENZIE MUTUAL OF CANADA		
IG MACKENZIE NORTH AMERICAN CORPORATE BOND FUND		
IG MACKENZIE NORTH AMERICAN EQUITY FUND		
IG MACKENZIE PACIFIC INTERNATIONAL FUND		
IG MACKENZIE PACIFIC INTERNATIONAL FUND II IG MACKENZIE PAN ASIAN EQUITY FUND		
IG MACKENZIE STRATEGIC INCOME FUND		
IG MACKENZIE U.S. DIVIDEND REGISTERED FUND		
IG MACKENZIE U.S. DOLLAR FUND – GLOBAL EQUITY		
IG MACKENZIE U.S. DOLLAR FUND – GLOBAL EQUITY BALANCED		
IG MACKENZIE U.S. DOLLAR FUND – GLOBAL FIXED INCOME BALANCED		
IG MACKENZIE U.S. DOLLAR FUND – GLOBAL NEUTRAL BALANCED		
IG MACKENZIE U.S. EQUITY FUND		
IG MACKENZIE U.S. MONEY MARKET FUND		
IG MACKENZIE U.S. SMALL-MID CAP GROWTH FUND		
IG MACKENZIE U.S. SMALL-MID CAP GROWTH FUND II		
IG GROWTH PORTFOLIO – CANADIAN EQUITY (FORMERLY IG MANAGED GROWTH PORTFOLIO –		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>CANADIAN FOCUSED EQUITY)</p> <p>IG GROWTH PORTFOLIO – CANADIAN BALANCED (FORMERLY IG MANAGED GROWTH PORTFOLIO – CANADIAN NEUTRAL BALANCED)</p> <p>IG GROWTH PORTFOLIO – GLOBAL EQUITY (FORMERLY IG MANAGED GROWTH PORTFOLIO – GLOBAL EQUITY)</p> <p>IG GROWTH PORTFOLIO – GLOBAL EQUITY BALANCED (FORMERLY IG MANAGED GROWTH PORTFOLIO – GLOBAL EQUITY BALANCED)</p> <p>IG GROWTH PORTFOLIO – GLOBAL BALANCED (FORMERLY IG MANAGED GROWTH PORTFOLIO – GLOBAL NEUTRAL BALANCED)</p> <p>IG INCOME PORTFOLIO (FORMERLY IG MANAGED PAYOUT PORTFOLIO)</p> <p>IG INCOME PORTFOLIO – GROWTH PLUS (FORMERLY IG MANAGED PAYOUT PORTFOLIO WITH ENHANCED GROWTH)</p> <p>IG INCOME PORTFOLIO – GROWTH (FORMERLY IG MANAGED PAYOUT PORTFOLIO WITH GROWTH)</p> <p>IG LOW VOLATILITY PORTFOLIO – BALANCED (FORMERLY IG MANAGED RISK PORTFOLIO – BALANCED)</p> <p>IG LOW VOLATILITY PORTFOLIO – GROWTH (FORMERLY IG MANAGED RISK PORTFOLIO – GROWTH FOCUS)</p> <p>IG LOW VOLATILITY PORTFOLIO – INCOME BALANCED (FORMERLY IG MANAGED RISK PORTFOLIO – INCOME BALANCED)</p> <p>IG LOW VOLATILITY PORTFOLIO – INCOME FOCUS (FORMERLY IG MANAGED RISK PORTFOLIO –</p>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
INCOME FOCUS)		
IG PIMCO GLOBAL BOND FUND		
IG PUTNAM U.S. GROWTH FUND		
IG PUTNAM U.S. HIGH YIELD INCOME FUND		
IG T. ROWE PRICE U.S. LARGE CAP EQUITY FUND		
IG TARGET EDUCATION 2030 PORTFOLIO		
IG TARGET EDUCATION 2035 PORTFOLIO		
IG TARGET EDUCATION 2040 PORTFOLIO		
IG U.S. TAXPAYER PORTFOLIO – GLOBAL EQUITY		
IG U.S. TAXPAYER PORTFOLIO – GLOBAL EQUITY BALANCED		
IG U.S. TAXPAYER PORTFOLIO – GLOBAL FIXED INCOME BALANCED		
IG U.S. TAXPAYER PORTFOLIO – GLOBAL NEUTRAL BALANCED		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
407 INTERNATIONAL INC.	1 octobre 2024	28 mars 2024
ALLIED GOLD CORPORATION	3 octobre 2024	1 octobre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	7 octobre 2024	19 septembre 2024
BANQUE DE MONTRÉAL	1 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	1 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	1 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	1 octobre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	1 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	1 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	1 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	1 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	1 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	2 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	2 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	2 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	2 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	2 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	2 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	2 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	2 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	2 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	2 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	3 octobre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	3 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	3 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	3 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	3 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	4 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	4 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	4 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	4 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	4 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	4 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	4 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	4 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	4 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	4 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	7 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	7 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	7 octobre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	7 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	7 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	7 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	7 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	7 octobre 2024	25 mai 2023
BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 octobre 2024	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 octobre 2024	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	7 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	7 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	7 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	7 octobre 2024	27 juin 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	30 septembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	30 septembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	1 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	1 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	1 octobre 2024	15 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	1 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	1 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	1 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	1 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	1 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	2 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	2 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	4 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	4 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	4 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	4 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	4 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	4 octobre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	4 octobre 2024	15 mars 2024
EQUINOX GOLD CORP.	4 octobre 2024	1 octobre 2024
HIVE DIGITAL TECHNOLOGIES LTD.	3 octobre 2024	11 septembre 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	1 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	1 octobre 2024	4 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	1 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	3 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	3 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	3 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	3 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	3 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	3 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	3 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	4 octobre 2024	4 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	4 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	4 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	4 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	4 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	4 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	4 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	7 octobre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	1 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	1 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	1 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	3 octobre 2024	9 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	4 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	4 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	7 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	7 octobre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	7 octobre 2024	9 septembre 2024
PRIMARIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	3 octobre 2024	6 août 2024
SUMMA SILVER CORP.	4 octobre 2024	5 septembre 2024

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-09-26	250 000 000 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2024-09-19 au 2024-09-26	4 926 819 \$
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2024-09-27	5 399 600 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2024-09-17	12 348 000 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2024-09-23	6 714 600 \$
BROOKFIELD PRIVATE REAL ASSETS FUND (CANADA) L.P.	2024-04-01	6 276 213 \$
BROOKFIELD PRIVATE REAL ASSETS FUND (CANADA) L.P.	2023-04-01	15 420 268 \$
BROOKFIELD REAL ESTATE INCOME CORP.	2024-10-01	1 059 063 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CANOE GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND	2024-09-30	2 634 457 \$
CHIP MORTGAGE TRUST	2024-09-26	175 000 000 \$
CMLS MORTGAGE FUND	2024-07-03	13 296 166 \$
CMLS MORTGAGE FUND	2024-06-04	3 405 009 \$
CMLS MORTGAGE FUND	2024-08-02	5 698 710 \$
COHERE INC.	2024-08-09	24 538 408 \$
CRÉDIT VW CANADA INC.	2024-08-19	750 000 000 \$
DORE COPPER MINING CORP.	2024-09-26	3 054 900 \$
DORR CAPITAL CORPORATION	2024-09-26 au 2024-10-06	4 930 000 \$
ECAPITAL BOND CORP.	2024-09-26	7 201 682 \$
ECAPITAL BOND CORP.	2024-09-17	7 500 000 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-09-23 au 2024-09-30	10 246 197 \$
EXPLOITS DISCOVERY CORP.	2024-09-27	1 015 400 \$
FONDS D'HYPOTHÈQUES COMMERCIALES ACM	2024-09-30	40 031 002 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS DES MARCHÉS PRIVÉS MONDIAUX D'ADAMS STREET CI	2024-09-30	19 224 856 \$
GALLEON GOLD CORP.	2024-04-12 au 2024-04-19	3 000 000 \$
HORWOOD EXPLORATION CORP.	2024-09-27	82 137 \$
ICM BLUEBIRD CANADIAN SELF-STORAGE TRUST	2024-09-30	133 750 \$
ICM CRESCENDO MUSIC ROYALTY FUND	2024-09-30	5 678 783 \$
INVICO DIVERSIFIED INCOME FUND	2024-09-25	12 530 588 \$
KLONDIKE GOLD CORP.	2024-09-27	223 500 \$
LES MÉTAUX NIOBAY INC. (ANCIENNEMENT MDN INC.)	2024-04-30	312 005 \$
LOCATION DE CAMIONS PENSKE CANADA INC.	2024-10-01	150 000 000 \$
MAYO LAKE MINERALS INC.	2024-09-30	140 000 \$
NEWLOOK CAPITAL DENTAL SERVICES TRUST	2024-09-16	1 256 100 \$
NEWLOOK CAPITAL DENTAL SERVICES TRUST	2024-09-26 au 2024-10-01	4 502 200 \$
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL AND INFRASTRUCTURE SERVICES FUND III	2024-09-26	302 856 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
NORTHLEAF ASSET-BASED SPECIALTY FINANCE LP	2024-09-27	87 743 500 \$
O3 MINING INC.	2024-10-01	100 000 \$
PANGEA NATURAL FOODS INC.	2024-09-17	300 000 \$
PIVOTAL METALS LIMITED	2024-09-27	1 848 288 \$
PLENTITUDE REAL ESTATE DEVELOPMENT TRUST	2023-06-21	2 208 890 \$
PLENTITUDE REAL ESTATE DEVELOPMENT TRUST	2024-01-29 au 2024-01-30	75 000 \$
PLENTITUDE REAL ESTATE INCOME TRUST	2024-03-11 au 2024-03-21	379 630 \$
PULIS REAL ESTATE LP2	2024-09-30	1 330 120 \$
RESSOURCES CERRO DE PASCO INC. (ANCIENNEMENT LES PROPRIÉTÉS GENIUS LTÉE)	2024-09-26	3 000 000 \$
ROSCAN GOLD CORPORATION (FORMERLY, ROSCAN MINERALS CORPORATION)	2024-10-04	300 000 \$
SALTIRE CAPITAL LTD. (FORMERLY FG ACQUISITION CORP.)	2024-09-25	5 317 207 \$
SCOTT MCGILLIVRAY REAL ESTATE TRUST II	2024-09-30	2 103 080 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
SONEPACK SAS	2023-11-03	0 \$
SONORO GOLD CORP.	2024-09-25	875 000 \$
STARPAX BIOPHARMA INC.	2024-09-26	3 743 595 \$
STREAM LAKEWOOD (2023) LIMITED PARTNERSHIP	2024-08-15 au 2024-08-16	54 749 \$
THE DAILY KALE MARKET INC.	2023-02-07	150 000 \$
TOYOTA CREDIT CANADA INC.	2024-03-19	789 813 750 \$
TPG GROWTH VI, L.P.	2024-06-28	47 904 500 \$
TRACT FARMLAND PARTNERS LP	2024-09-27	125 003 \$
TREZ CAPITAL PRIME TRUST	2024-09-23 au 2024-09-27	7 450 318 \$
TREZ CAPITAL PRIME TRUST	2024-07-22 au 2024-07-25	332 085 \$
TREZ CAPITAL PRIME TRUST	2023-08-01 au 2023-08-04	265 903 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-09-23 au 2024-09-27	599 146 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US	2024-09-23 au 2024-09-27	183 717 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-09-23 au 2024-09-27	3 017 758 \$
VALEO PHARMA INC.	2023-08-31	3 920 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
VECTOR MORTGAGE TRUST	2024-10-01	6 564 650 \$
WESTBORO MORTGAGE INVESTMENT LP	2024-09-30	8 311 000 \$
WESTBORO MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2024-09-30	3 810 567 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
DELBROOK RESOURCE OPPORTUNITIES (CANADA) FUND LIMITED PARTNERSHIP	2023-01-01 au 2023-12-31	0 \$
DELBROOK RESOURCE OPPORTUNITIES FUND	2023-01-01 au 2023-12-31	1 008 600 \$
FONDS ACTIFS RÉELS MANUVIE	2023-01-01 au 2023-12-31	24 050 000 \$
HAYFIN TACTICAL SOLUTIONS FUND (FEEDER) LP	2024-09-30 au 2024-09-30	4 049 700 \$
LETKO BROSSEAU FONDS ÉQUILIBÉ	2023-01-03 au 2023-12-29	23 338 403 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Equinox Gold Corp. (l'« émetteur ») **Demande de dispense**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 septembre 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 1^{er} octobre 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 30 septembre 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1061323

Libero Copper & Gold Corporation (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 septembre 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 4 octobre 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;

5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 3 octobre 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1062173

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.